

Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 06 juin 2023

Présents: Marilyse Rivière, Mendoza Marie-Claude, Sébastien Mazuque. Liliane Guilhaumou. Sandrine Ternois -Devalcourt

Absents : Chouanet Steeve procuration à Marilyse rivière. Bigou Idriss procuration à Mendoza Marie-Claude. Pamart Pascal procuration à Sandrine Ternois-Devalcourt

Heure début du Conseil : 18 heures

Heure de fin du conseil : 19 h 45 mn.

Secrétaire de séance : Mendoza Marie-Claude.

Présidente de la séance : Marilyse Rivière

Nombre des membres en exercice inscrits au tableau : 8

Date de la convocation : le 31 mai 2023

Ordre du jour

1/. Approbation du PV en date du 13 avril 2023.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 13/04/2023, est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal qui leur a été transmis par voie électronique, affiché en mairie, et publié sur le site communal.

VOTE : 8 voix Pour

2/. Demandes de subventions pour la création d'un équipement sportif « City Stade ».

Pour la réalisation de cet équipement sportif nous devons percevoir le maximum de subventions, c'est-à-dire 80% de subventions sur Le coût HT du projet soit 49 915,00 €. Après étude des possibilités nous allons demander 3 subventions.

- A l'Agence Nationale du Sport. Cette dernière après examen du projet et suivant le nombre des demandes déposées nous subventionnera soit à 50 %, soit à %. Le montant demandé sera de 24 957,50 €.
- A la région Occitanie. La demande de subvention sera de 15 %, soit la somme de 7487,25 €.
- Au département pour une aide de 15 %, soit la somme de 7487, 25 €.

Il est entendu que si la région où le département ne peut nous soutenir dans cette entreprise nous demanderont à l'État, une aide au titre de la DETR.

Mme la maire précise que la Conseil doit l'autoriser à signer tout document afférent à cette affaire. Le reste à charge pour la commune est égal à 20 % de la somme initiale soit 9983,00 €, plus la TVA qui devra être avancée avant son remboursement dans 2 ans.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 8

3/. Règlement intérieur et prix de la location de la salle de la Rotonde.

A ce jour la salle de la Rotonde ne peut pas être utilisée, il faut que la commission du SDIS 11, envoie une personne habilitée pour établir son classement et en autoriser son ouverture.

Nous n'avons toujours pas reçu le rapport de la visite du contrôle électrique fait par un technicien de Véritas.

Nous pouvons cependant préparer le règlement intérieur, les modes et règles d'occupation de cette salle et fixer les prix de sa location, et les conventions de prêts.

Après débat le conseil décide :

Prix de location aux résidents : 50 euros. Caution ménage 100 € Cautions pour dégâts matériels et du mobilier 500€

Prix de location aux non-résidents : 500 euros. Caution ménage : 100 €. Caution matériels et dégâts 500 €.

Les conditions du prêt de la salle seront les mêmes que le règlement intérieur de la salle du FOYER, avec obligation de responsabilité civile, complétude de convention y compris pour les prêts aux associations lors de leurs Assemblées Générales.

Les règlements acceptés seront soit en espèces, soit en chèques.

Les chèques de caution seront rendus après état des lieux à la fin du prêt.

Une délibération fixant les prix de location de la salle et des clauses autorisera Madame la maire à conventionner avec les occupants et encaisser en régie municipale les locations de cette salle.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 8

4/. Adoption des rapports sur le prix de l'eau potable et des eaux usées (R.Q.T.S).

Madame la maire rappelle au conseil que la commune, en Délégation de Service Public avec VEOLIA doit faire voter chaque année les rapports établis par notre fermier sur l'année précédente écoulée, soit 2022. Ces rapports sont publiés, les délibérations qui seront faites seront envoyées au contrôle de légalité et le prix de l'eau sera et les différents indicateurs obligatoires seront saisis et publiés sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau.

Deux délibérations seront faites après l'adoption de ces deux rapports.

Vote du R.Q.T.S Eau Potable : Contre 0 Abs 2 Pour 6

Vote du R.Q.T.S Eaux Usées : Contre 0 Abs 2 Pour 6

5/. Permis de végétaliser

Madame la maire explique au conseil sa participation à la formation proposée par le CAUE de l'Aude sur le permis de végétaliser.

Il convient de s'approprier les difficultés pour sa réalisation et sa réussite. Ce permis pourrait être proposé aux habitants de l'avenue de la Promenade dans le programme de réfection de la traversée du village. Mais on peut déjà avoir une réflexion ensemble pour définir une rue ou un espace où nous pourrions proposer une première réalisation avec les habitants.

Le CAUE peut nous accompagner dans cette démarche et la pépinière départementale éventuellement nous fournir gracieusement des plantes.

En résumé, 3 facteurs sont indispensables pour réussir :

- Choix des lieux et des plantes adéquats
- Participation et engagement volontaire et durable des habitants
- Aide financière de la mairie

La proposition de Madame la maire pour faire une réunion publique reçoit l'assentiment des conseillers présents. Elle est programmée pour le jeudi 22 juin.

Pour information Les fiches documentées du CAUE sont consultables sur le site du CAUE.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 8

DIVERS.

-Infos « Route d'Occitanie » : passage de cette course cycliste, organisée par la Dépêche du Midi, le 15 juin 2023, à Tournissan.

-Point sur la circulation Avenue de la Promenade. Non-respect de certains automobilistes du stop en place.

-AG de MP2 environnement le 15/06/2023 à 18 h, à la CCI.

-l'enquête publique sur le PC, centrale Photovoltaïque Tournissan/Ribaute est consultable sur le site communal et en mairie sur rendez-vous pendant un an.

-Recrutement ATSEM intercommunale pour la maternelle du RPI. La commune doit recruter un agent qui sera rémunéré pour 13 h / semaine par notre commune et 14 h / semaine par la commune de Talairan.

-Publication de recherches d'emplois affichées dans le domaine du service aux personnes (enfants et adultes).

Mme Mendoza Marie-Claude
Secrétaire



Mme Rivière Marilyse
Maire

